****

**Termes de référence**

**pour le rapport sur le suivi de l'indicateur commun 16 de l’IMAP "Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles" pour le Maroc méditerranéen**

1. **Introduction**

Les zones côtières méditerranéennes sont particulièrement menacées par le développement côtier qui modifie le littoral par la construction de bâtiments et d'infrastructures nécessaires au maintien des activités résidentielles, commerciales, de transport et touristiques. La terre, la zone intertidale et les eaux estuariennes et marines proches du rivage sont de plus en plus altérées par la perte et la fragmentation des habitats naturels et par la prolifération d'une variété de structures bâties, telles que les ports, les marinas, les brise-lames, les digues, les jetées et les pilotis. Ces infrastructures côtières construites par l'homme causent des dommages irréversibles aux paysages, des pertes d'habitats et de biodiversité, et influencent fortement la configuration du littoral. En effet, les perturbations physiques dues au développement de structures artificielles dans la frange côtière peuvent perturber le transport des sédiments, réduire la capacité du littoral à répondre aux facteurs de forçage naturels et fragmenter l'espace côtier. La modification de la plage émergée et l'élimination du système dunaire contribuent aux phénomènes d'érosion côtière en diminuant la résilience de la plage aux tempêtes de mer. Des infrastructures de défense côtière ont été mises en place pour résoudre le problème, ainsi que le rechargement des plages, mais la préservation du système naturel du littoral avec un transport adéquat des sédiments par la rivière s'est avérée être la meilleure solution.

La surveillance de la longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence des structures artificielles et de son évolution est d'une importance capitale pour préserver l'habitat, la biodiversité et prévenir les phénomènes d'érosion côtière, ainsi que pour son importance dans les interactions terre-mer. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de suivi systématique en Méditerranée à ce sujet, en particulier pas de suivi quantitatif ni de tentative majeure de caractériser de manière homogène les écosystèmes côtiers sur une base méditerranéenne plus large. L'évaluation du statut de l'OE8 vise à combler cette lacune.

Dans le cadre du MedProgramme du FEM, un suivi de l’indicateur commun 16 et de la mise en œuvre de l'approche écosystémique ou IMAP à travers le projet EcAp MED III sera réalisé. Cette activité fait partie des activités en relation avec la gestion intégrée des zones côtières, et notamment l’évaluation nationale pour soutenir la mise en œuvre du protocole GIZC et la consultation des parties prenantes dans ce même objectif.

1. **Objectifs**

Préparer le rapport sur le suivi de l'indicateur commun 16 pour l'ensemble du littoral méditerranéen du Maroc en utilisant la fiche d'orientation où la méthode est présentée, ainsi que les normes d'information (normes de données et dictionnaires de données) pour le format des résultats à fournir.

Il convient de prendre en compte les documents de référence suivants qui font partie intégrante du contrat :

1. Fiche d'orientation des indicateurs pour l'OE8 Écosystèmes et paysages côtiers : Indicateur commun 16 "Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles" ; et
2. Normes des données pour l'indicateur commun 16.
3. **Produits**
4. Rapport narratif avec la présentation des principales caractéristiques du littoral de la région et de sa zone côtière ; les principaux résultats du suivi, les difficultés rencontrées lors du suivi, les expériences. Les principales unités d'indicateurs sont :
* Km de littoral artificiel et % de la longueur totale du littoral.
* Pourcentage (%) de littoral naturel sur la longueur totale du littoral.
1. Couche SIG (polyligne ; WGS 84 degré décimal) : « Artificial\_structures » avec l'emplacement et l'extension des structures artificielles, avec une table attributaire ; à télécharger directement dans le système IMAP Info coordonné par INFO/RAC (lien/mot de passe fourni à l'utilisateur responsable du ‘Info System’ dans le pays).
2. Couche SIG : « Coastline\_AN »: Ligne de côte artificielle/naturelle avec table attributaire.
3. **Conditions d'emploi**

Le consultant doit posséder les qualifications générales et l'expérience professionnelle suivantes :

* Diplôme universitaire dans l'un des domaines suivants : géo-informatique, géodésie, gestion des zones côtières, sciences naturelles ou techniques, ou planification urbaine et régionale. Un master ou un doctorat sera privilégié.
* Une maitrise parfaite de l’outil de SIG
* Au moins 5 ans d'expérience de travail sur des projets en rapport avec les principaux domaines d'activité de ce projet.
* Expérience en termes de participation à des projets de coopération internationale.
* Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.
1. **Rémunération**

Pour la livraison des résultats, le consultant sera rémunéré d’un montant brut de 8.000 dollars américains (USD). Le paiement sera effectué après l'approbation du CAR/PAP. Les rapports doivent être soumis en français, en format Word.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1ère tranche : Projet de rapport narratif basé sur les couches SIG | 30 septembre 2021 | 50% |
| 2ème tranche : Rapport narratif final et téléchargement des couches SIG dans le système IMAP | 31 octobre 2021 | 50% |

1. **Candidature**

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

* une déclaration d'intérêt (1 page maximum)
* un CV attestant des exigences du poste.
1. **Évaluation des propositions**

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Critère  | Pondération |
| 1 | Qualifications | 50% |
| 2 | Expérience professionnelle | 20% |
| 3 | Participation à des projets internationaux | 15% |
| 4 | Maîtrise du français | 15% |
|  | Total | 100% |

Le contrat sera attribué au candidat ayant obtenu le meilleur score.